



FEDERATION CAMEROÛNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1996

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE
DECISION N° ~~040~~ /FECAFOOT/CFHD/2022

AFFAIRE :

HOMOLOGATION DU MATCH AYANT OPPOSE LE CLUB PWD DE
BAMENDA AU CLUB LES ASTRES DE DOUALA EN DATE DU 13 MARS 2022
COMPTANT POUR LA FINALE DE LA COUPE DU CAMEROUN 2021

Vu la constitution ;

Vu la loi 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;

Vu les documents du match de la finale de la Coupe du Cameroun 2021 ayant opposé les clubs **PWD DE BAMENDA ET LES ASTRES DE DOUALA**.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. NTUBE NZUBEPIE, | Présidente ; |
| 2. Col. AMADOU, | Vice Président ; |
| 3. Me NGADJUI Lionel, | Rapporteur de séance ; |
| 4. Me. Eric BISSO, | Membre ; |

En date du 13 mars 2022 à 15 heures 30 minutes, s'est joué au Stade Omnisports AHMADOU AHIDJO à Yaoundé le match entre **PWD DE BAMENDA** et **LES ASTRES DE DOUALA** comptant pour la finale de la Coupe du Cameroun 2021 ;

Conformément à l'article 60 du Règlement de la Coupe du Cameroun saison 2021/2022, une feuille de match a été dressée par l'arbitre ELOUGA BIKIM et transmise au Secrétaire Général de la FECAFOOT ;

En date du 13 juillet 2022, le Secrétariat Général de la FECAFOOT a transmis ladite feuille de match à la Commission Fédérale d'Homologation et de discipline de la FECAFOOT pour homologation ;



LA COMMISSION ;

Attendu qu'il ressort de la feuille de match de la rencontre susvisée qu'aucune réserve de qualification et aucune réserve technique n'a été formulée par les clubs opposés ;

Que de même, aucune violation des Statuts, Codes, Règlements, décisions et directives n'a été relevée dans la feuille de match par les officiels de la rencontre ;

Qu'il sied par conséquent d'homologuer ledit match sur le score acquis sur le terrain ;

PAR CES MOTIFS :

La commission, statuant en matière d'homologation et de discipline et à l'unanimité des membres présents,

- Homologue le match ayant opposé le 13 mars 2022 à 15 heures 30 minutes au Stade Omnisports AHMADOU AHIDJO à Yaoundé et comptant pour la finale de la Coupe du Cameroun 2021, le club PWD DE BAMENDA au club LES ASTRES DE DOUALA sur le score acquis sur le terrain à savoir :

PWD DE BAMENDA (01) – LES ASTRES DE DOUALA (00).

Fait à Yaoundé, le 15 juillet 2022

LE RAPPORTEUR DE SEANCE


Me NGADJUI Lionel

LA PRESIDENTE


NTUBE NZUBEPIE